



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille **vingt-trois**,
Le **vingt-six mai**,
le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL (Var)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
en mairie sous la présidence de **Monsieur Jérémy GIULIANO, Maire**.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2023.



Nombre de Conseillers :

<u>en exercice :</u>	27
<u>Présents ou</u>	
<u>Représentés :</u>	24
<u>Absents :</u>	03
<u>Votants :</u>	24



Objet :

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE POUR LA REFECTION DE LA VOIRIE 2024

Présents : MM. Jérémy GIULIANO - Alain ALBERTI - Colette ALEXANDRE - Christian BENTOUMI - Jeanne CAVALLARO - Gisèle CONFORTI PERNEY - Steve COURDOUAN - Jean CULINATI - Géraldine DUDON - Max FABRE - Patrick FALANTIN - Marie-Sylvie GROVER - Julien LASSAUQUE - Christian LEFEVRE - Michel MAUREL - Luc PERNEY - Corinne RINAUDO - Georges AYMOUNIN - Olivier BARALE.

Représentés : MM. Anastasia BRENGUIER représentée par Luc PERNEY - Anaïs DUFEUX représentée par Géraldine DUDON - Franck JAMAIN représenté par Jean CULINATI - Colette LAIRE représentée par Julien LASSAUQUE - Josiane VILAIN représentée par Georges AYMOUNIN.

Absents : MM. Sophie ARGOUARC'H - Laurence BERLEMONT - Norbert GIRAUD.

Secrétaire de séance : Mme Gisèle CONFORTI.



Rapporteur : M. Max FABRE

Depuis le début de notre mandature, nous avons lancé un vaste programme de réhabilitation des espaces publics et d'amélioration du cadre de vie à travers un plan pluriannuel de réfection de la voirie, auquel nous consacrons entre 100 000 € et 150 000 € par an.

En 2024, il s'agira de rénover l'axe reliant les entrées de nos deux écoles, qui est très emprunté mais en très mauvais état, ainsi qu'une voie communale desservant une zone résidentielle, tellement détériorée qu'elle est à peine carrossable.

Il s'agit des voies suivantes :

- Rue des Aires ;
- Rue du trou du Cuid ;
- Chemin des Vergers ouest.

↳ Le coût total de ces travaux est estimé à 130 000 € HT, pour lequel nous sollicitons une aide de la CAPV à travers un fonds de concours, à hauteur de 21% soit 27 000 €.

7-8 Fonds de concours**N° 2023/041**

↳ Conformément au règlement du Fonds de concours de l'Agglomération, une subvention complémentaire est sollicitée auprès du Département du Var.

LE CONSEIL MUNICIPAL

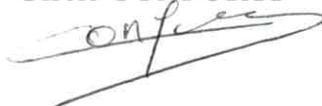
Après en avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours de la CAPV à hauteur de 21% du coût estimé de travaux, soit 27 000 €.
- Valide le plan de financement suivant :

Nature du financement	Montant HT	% d'intervention
Autofinancement	27 000 €	21%
CAPV	27 000 €	21%
(Pour info) Autre financeur : Département du Var	76 000 €	58%
TOTAL	130 000 €	100%

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Gisèle CONFORTI



Le Maire,
Jérémy GIULIANO